	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-209

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	Délibération
	Direction voirie ouvrages d'art Service ouvrages d'art	N° 2024-209

Convention de mise à disposition et de cession de séparateurs modulaires de voies par l'Etat (DREAL) au profit de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Marie RECALDE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux de mise à 2 × 3 voies de la rocade de Bordeaux, opération co-financée par Bordeaux Métropole, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, qui assure la mission de maître d'ouvrage pour le compte de l'État, s'est dotée d'un stock d'environ 9 km de séparateurs modulaires de voies (SMV) métalliques de type VARIO-GUARD qui ont été utilisés par les différentes entreprises intervenant sur ce chantier.

Ces travaux étant terminés, les SMV sont stockés de manière temporaire sur l'Aire du Pinsan située en bordure extérieure de rocade entre les échangeurs n°7 et 8.

Par ailleurs, le stade Matmut Atlantique accueille régulièrement de grands événements sportifs et culturels lors desquels la jauge du stade dépasse les 25 000 spectateurs.

Lors de ces manifestations, la Présidente de Bordeaux Métropole, au titre de son pouvoir de police de la circulation et du stationnement sur les voiries métropolitaines hors agglomération, prend des mesures temporaires visant à limiter la circulation et le stationnement sur les voies situées aux abords du stade.

Afin de mettre en œuvre ces mesures et en particulier l'interdiction de stationner le long de l'avenue de Labarde, l'installation de séparateurs modulaires de voies (SMV) a été expérimentée à l'initiative de la Préfecture.

A cet effet, Bordeaux Métropole a sollicité auprès de la DREAL une mise à disposition gratuite de ce matériel afin de sécuriser l'Avenue de Labarde et d'éviter un stationnement illicite, qui mettrait en danger les piétons lors des grands événements se déroulant au stade. Cette mise à disposition prendra fin dès que la DREAL en fera la demande. Il est précisé à terme que l'objectif de Bordeaux Métropole est de réaliser des travaux d'aménagement de cet axe, intégrant les opérations de sécurisations.

Par ailleurs :

- L'État n'ayant pas vocation à conserver un stock aussi important de ce type de matériel, il a proposé en sus de la mise à disposition, à titre gratuit de 417 SMV de type VARIO-GUARD DE 4 M, soit 139 modules prémontés de 12 m, 3000 boulons et 2 extrémités abaissées, la cession, à titre gratuit, de 417 SMV de type VARIO-GUARD de 4 m, soit 139 modules prémontés de 12 m, 3000 boulons et 2 extrémités abaissées ;

- Ce matériel sera mis en place pour les manifestations d'ampleur de type coupe du monde de rugby sur un linéaire de 800 mètres dans les deux sens. Ce système s'étant déjà révélé efficace lors de son expérimentation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5217-2,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2222-6, L3212-2, R2222,6 et D3212-5,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de disposer de séparateurs modulaires de voies afin de sécuriser l'Avenue de Labarde et d'éviter un stationnement illicite, qui mettrait en danger les piétons lors des grands événements se déroulant au stade,

DECIDE

Article 1 : d'adopter les termes de la convention, annexée au présent rapport, ayant pour objet la mise à disposition à titre gratuit et la cession, à titre gratuit, de séparateurs modulaires de voies par l'Etat (DREAL) au profit de Bordeaux Métropole.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Marie RECALDE</p>
---	--